

Délégation Générale au Développement Urbain
Direction des Déplacements Urbains

Objet : Accès au parc par passerelle

**Monsieur Yves GASCOIN
Les Droits du Piéton
1 rue Major Martin
69001 LYON**

Contacts : - Tél. : 04 26 99 65 10

N/Réf : NM/LCC

Cd07-63

copie à : Maxime CHATARD – Grand Lyon

28 JUIL. 2014

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous, les éléments à propos de la demande des différentes associations pour ouvrir l'accès au Parc de la Tête d'Or dans le prolongement de la passerelle piétonne de la Paix.

La porte donnant au parc dans le prolongement de la passerelle de la Paix et passant par la Cité Internationale est un accès technique réalisé lors de la création de la Cité Internationale afin de permettre l'exfiltration des personnalités qui se trouvent dans le centre des congrès. En effet, une aire engazonnée à proximité et à l'intérieur du parc peut accueillir un hélicoptère. Cet accès reste fermé et la police dispose des clés.

Cet accès est relativement étroit (largeur du portillon inférieure à 2 mètres). Il est constaté, entre la voie SYTRAL (allée Achille Lignon) et l'allée située dans le parc, un dénivelé d'au moins 5 mètres. Un escalier en bois de la même largeur permet de descendre sur l'allée du parc.

Cet accès n'est donc pas accessible aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et aux vélos. De plus la capacité d'accès est faible, en cas d'incident grave au centre des congrès, la police ne pourrait avoir la certitude d'un espace libre pour évacuer les « VIP ».

Si l'on souhaite ouvrir cet accès aux PMR et deux roues, des travaux conséquents sont nécessaires :

- élargir le portillon afin de permettre un passage plus aisé des différents usagers et afin que ceux qui veulent rentrer dans le parc ne se retrouvent pas en conflit avec les bus du SYTRAL. La zone est très réduite le long de l'allée Achille Lignon ;
- réaliser une ou deux rampes d'accès pour les PMR et les vélos. Compte tenu de la déclivité évoquée, il est nécessaire de réaliser une rampe relativement longue pour respecter les normes PMR. Cette rampe devra avoir une longueur de 100 mètres minimum. Afin de ne pas engendrer de conflits, il est préférable de séparer les flux vélos et PMR ce qui revient à créer une seconde rampe. Ces travaux auraient pour conséquence la destruction du talus, un important abattage d'arbres et un coût élevé.
- réaliser une nouvelle allée (de liaison) en enrobé pour orienter la circulation des vélos, vers les espaces autorisés et faciliter les déplacements des PMR ; l'allée située en bas du talus étant en revêtement stabilisé.

Ces travaux coûteux, destructeurs d'arbres et en opposition avec les éléments de sécurité du Palais des Congrès de la Cité Internationale ne nous permettent pas d'envisager une ouverture supplémentaire au public.



En revanche, il apparaît opportun d'améliorer la signalétique piétonne et vélo pour les usagers afin de les orienter en amont du portillon.

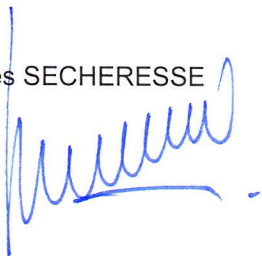
Aussi, la proposition est de mettre en place sur l'allée modes doux située entre la Cité Internationale et la voie SYTRAL une signalétique piétonne et cyclable pour orienter les usagers valides, PMR et cycles vers les bons accès.

Le Grand Lyon a rajouté, dans son schéma directeur Signalétique Vélo, à la demande de la Ville de Lyon, des panneaux pour orienter les cyclistes vers les portes ouvertes pour ce mode. Les travaux pourraient commencer à l'automne.

Parallèlement, il sera étudié la réalisation d'un marquage au sol de type peinture ou gravure sur l'allée modes doux pour orienter les piétons valides et PMR vers les bonnes portes en attendant la signalétique piétonne.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Jean-Yves SECHERESSE
Adjoint



Alain GIORDANO
Adjoint

